

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 60 (2018)

Autorisation de voirie - SUEZ RV OSIS SUD-EST de VILLEMANDEUR Étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la commune de Châtillon sur Loire

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par la Société IRH de Olivet dont les travaux sont sous-traités par SUEZ RV OSIS SUD-EST de Villemandeur,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant une intervention sur la Commune liée à l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement,

ARRETE

ARTICLE 1er : La Société SUEZ RV OSIS SUD-EST de Villemandeur est autorisée à effectuer une étude relative au diagnostic et au schéma directeur d'assainissement sur la commune de Châtillon sur Loire et ce à compter de ce jour.

ARTICLE II : Pour les besoins de l'intervention, il y a lieu d'interdire le stationnement dans les rues suivantes, au fur et à mesure de l'avancement :

- Grande Rue
- Rue du Glacis
- Place Sainte Anne
- Rue du Cormier
- Rue des Prés
- Rue Chambon
- Rue Franche

ARTICLE III : La Société SUEZ RV OSIS SUD-EST est chargée de mettre en place la signalisation aux endroits d'intervention.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- La Société IRH
- Les Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 28 Mai 2018
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 29/5/2018
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

